



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question au Gouvernement n° 748

Texte de la question

RETRAITE À SOIXANTE-DIX ANS

M. le président. La parole est à M. Michel Vaxès, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Michel Vaxès. Monsieur le ministre du travail, nous sommes effectivement prêts à dire la vérité sur cette question. (*" Ça change ! sur les bancs du groupe UMP.*) En repoussant l'âge limite de départ à la retraite à soixante-dix ans, vous prétendez lever les obstacles à la poursuite de l'activité des salariés les plus âgés, mais vous n'avouez pas qu'il s'agit d'une première étape. Cette mesure donnera plus de liberté aux Français, dites-vous. Mais de quelle liberté parlez vous ? Celle de choisir entre percevoir une retraite de misère ou s'épuiser à la tâche ? Faut-il vous rappeler qu'à soixante ans l'espérance de vie d'un ouvrier est de sept ans inférieure à celle d'un cadre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et du groupe SRC.*)

Non, monsieur le ministre, il n'y aura aucune liberté aussi longtemps que les pensions ne seront pas significativement revalorisées ! Votre rapporteur explique qu'il n'est plus acceptable qu'un salarié de soixante-cinq ans soit mis à la retraite ; il eût été mieux inspiré de dire qu'il n'est pas acceptable de retarder l'entrée sur le marché du travail des jeunes, dont le taux de chômage vient d'enregistrer une nouvelle hausse. (*Mêmes mouvements.*)

En réalité, vous multipliez les brèches dans l'édifice social issu de plus d'un siècle de conquêtes populaires, parce que votre projet de disposer de travailleurs taillables et corvéables à merci exige son effondrement. Voilà la vérité !

M. Thierry Mariani. C'est une question ?

M. Michel Vaxès. De tels sujets ne peuvent être sérieusement traités nuitamment, sans véritable consultation des partenaires sociaux, au détour d'amendements qui suscitent tant d'interrogations et de colère.

Monsieur le ministre, vous engagez-vous à intervenir pour obtenir du Sénat le retrait de ces amendements, et à organiser devant la représentation nationale un débat sur des propositions alternatives pour un financement des retraites mobilisant enfin les profits financiers ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

M. Patrick Roy et M. Jean Mallot. Et du chômage !

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité*. Monsieur Vaxès, la retraite est un sujet sérieux et c'est pourquoi le Gouvernement a décidé d'augmenter le minimum vieillesse de 25 % pendant la durée de ce quinquennat. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC et du groupe GDR.*) C'était attendu depuis longtemps et c'est maintenant une réalité.

Le Gouvernement a décidé aussi d'augmenter...

M. Noël Mamère. Les fonds des banques !

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail*. ...les pensions de réversion pour 600 000 veuves, d'effectuer les nécessaires revalorisations attendues, et de garantir une pension minimum : 85 % du SMIC. Voilà la vérité ! L'âge du départ à la retraite est maintenu à soixante ans et, comme pour les carrières longues, il sera possible de partir avant cette limite. Cependant, avec Laurent Wauquiez et Christine Lagarde, nous avons aussi engagé un plan ambitieux en faveur de l'emploi des seniors. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*)

M. Maxime Gremetz. Comme chez Goodyear et Dunlop !

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail*. Nous l'avons présenté à l'ensemble des partenaires sociaux et à tous les présidents des groupes politiques ici représentés, le 28 avril dernier. J'attends toujours vos réponses et vos propositions !

À côté des grands discours, il y a les situations concrètes. En voici une. Le 30 septembre, une entreprise de la région parisienne envoie à l'un de ses salariés un courrier que je tiens à votre disposition : " Monsieur, à la date du 6 décembre 2008, vous aurez soixante-cinq ans. À cette date, vous pourrez prétendre à la liquidation de votre retraite à taux plein. Nous vous informons que nous avons donc décidé de vous mettre à la retraite, conformément aux dispositions de l'article L.122 14-13 du code du travail, en vous remerciant de la collaboration que vous avez apporté à notre entreprise pendant toutes ces années. "

M. Maxime Gremetz. Et alors ?

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail*. Ce monsieur m'a saisi. Il m'explique : " J'ai rencontré mon PDG fin août pour lui faire part de mon souhait de prolonger mon activité quelques mois au cours de l'année 2009. À ma grande surprise, j'ai reçu le 1er octobre un courrier recommandé avec AR de la DRH, me signifiant ma mise à la retraite d'office. J'aurai en effet soixante-cinq ans en décembre. Mais je suis toujours tonique et réactif et, selon les gens que je rencontre, il paraît que je ne fais pas mon âge. "

Ce monsieur habite Lille ; il attend une réponse. Vous lui répondez : tant pis ! Nous lui permettons de continuer à travailler. C'est toute la différence ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP - " Réactionnaire ! Démago ! " sur les bancs du groupe SRC et du groupe GDR.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Vaxès](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 748

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 novembre 2008